

Baisse des emplois aidés en 2008, sauf pour les contrats en alternance

En 2008, la formation en alternance a attiré 20 % de contractants supplémentaires en Aquitaine. Par contre, les bénéficiaires des principales mesures du plan de cohésion sociale, destinées à aider des publics spécifiques dans leur insertion sur le marché du travail, sont nettement moins nombreux qu'en 2007.

Dans le secteur marchand, les contrats initiative emploi et les contrats d'insertion-revenu minimum d'activité diminuent respectivement de 16 % et 20 %. Les embauches réalisées sous exonérations de charges consenties aux entreprises situées en zones de revitalisation rurale reculent fortement. Mais elles représentent 13 % des embauches nationales de ce type.

Dans le secteur non marchand, les contrats d'accompagnement dans l'emploi et les contrats d'avenir sont aussi en repli. Enfin, 10 000 jeunes en difficulté d'insertion ont signé un contrat d'insertion dans la vie sociale (+ 1,2 %).

Les contrats en alternance, le Contrat Initiative Emploi (CIE), le Contrat d'Insertion - Revenu Minimum d'Activité (CI-RMA), les exonérations dans les zones prioritaires, constituent les principales mesures de l'emploi aidé dans le secteur marchand. La formation en alternance, professionnalisation ou apprentissage, a bien fonctionné en 2008 contrairement aux autres dispositifs.

■ Succès de la formation en alternance

La formation en alternance, dispositif permettant d'enchaîner travail en entreprise et enseignement adapté à la filière, connaît une forte progression en Aquitaine avec une hausse de 21 % du nombre de contrats entre 2007 et 2008 contre + 2 % en France métropolitaine.

Une progression largement supérieure à l'évolution nationale en 2008

	Contrat de professionnalisation		Contrat d'apprentissage	
	2008	Évolution 08/07 (%)	2008	Évolution 08/07 (%)
Dordogne.....	734	- 17,7	1 983	8,0
Gironde.....	5 577	25,8	7 235	66,5
Landes.....	633	- 11,0	1 357	5,1
Lot-et-Garonne.....	607	3,6	1 394	10,6
Pyrénées-Atlantiques...	2 178	54,1	2 416	- 22,4
Aquitaine.....	9 729	21,1	14 385	21,4
France métropolitaine ..	173 479	5,6	280 673	0,1

Entrées dans les dispositifs de formation en alternance

Source : Dares

Le contrat de professionnalisation s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi de 26 ans ou plus. L'objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme reconnu par l'État ou les branches professionnelles et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

En 2008, près de 10 000 contrats ont été signés. Sur 100 bénéficiaires, 85 ont moins de 26 ans et près de 60 % des contractants ont au moins le baccalauréat.

Seconde mesure de la formation en alternance, le contrat d'apprentissage donne aux contractants une formation générale théorique en centre de formation des apprentis (CFA) et une formation pratique du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans

avec des dérogations possibles à ces limites d'âge. L'Aquitaine compte 14 400 nouveaux apprentis en 2008, soit 2 540 de plus qu'en 2007.

■ Beaucoup moins de contrats initiative emploi

Le CIE vise à favoriser le retour à l'emploi durable des personnes en difficulté d'insertion sur le marché du travail. L'employeur bénéficie alors d'exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale et d'une aide de l'État déterminée en fonction des actions de formation et d'accompagnement. Ce contrat peut être conclu pour une durée maximale de 24 mois (renouvellement compris).

En 2008, 1 860 conventions ont été signées en Aquitaine, presque autant qu'en 2007 (- 11 % en France métropolitaine en glissement annuel). À la fin de l'année, 1 540 personnes bénéficient encore d'un CIE. Elles sont quasiment toutes inscrites à l'ANPE, et une sur quatre depuis au moins deux ans. Les bénéficiaires sont en majorité des femmes (62 %) et un sur deux (52 %) est titulaire d'un CAP ou d'un BEP.

Moins de bénéficiaires de CIE et de CI-RMA en fin d'année 2008

	Contrat initiative emploi		Contrat d'insertion - Revenu minimum d'activité	
	2008	Évolution 08/07 (%)	2008	Évolution 08/07 (%)
Dordogne.....	218	- 18,7	50	- 30,6
Gironde.....	619	- 32,7	171	- 26,9
Landes.....	173	32,1	34	- 30,6
Lot-et-Garonne.....	196	58,1	59	- 3,3
Pyrénées-Atlantiques...	338	- 12,0	71	- 4,1
Aquitaine.....	1 544	- 15,5	385	- 21,4
France métropolitaine..	24 260	3,9	7 702	- 18,5

Stocks des CIE et des CI-RMA fin 2008

Source : Cnasea - Dares

Beaucoup moins utilisé en Aquitaine que le CIE, le CI-RMA est principalement dédié aux bénéficiaires de minima sociaux ou à leurs ayants droit. Il est conclu pour une durée comprise entre six et dix-huit mois et peut être renouvelé deux fois.

Fin 2008, l'Aquitaine compte 385 bénéficiaires, soit une centaine de moins qu'en 2007. Ils sont presque tous inscrits à l'ANPE et pour 62 % d'entre eux depuis plus de deux ans. Ils sont surtout employés dans les commerces (27 %) et dans les très petites entreprises ; plus des deux tiers travaillent dans des

entreprises de moins de deux salariés. Près de 90 % des personnes bénéficiant de ce dispositif perçoivent l'allocation spécifique de solidarité.

■ Exonérations à l'embauche : un dispositif encore assez utilisé en Aquitaine

Les dispositifs mis en place dans les zones de revitalisation rurale, zones de redynamisation urbaine et zones franches urbaines permettent aux entreprises, implantées en leur sein, de bénéficier d'exonérations de charges, sous certaines conditions, pour l'embauche de salariés en CDI ou CDD d'au moins 12 mois. L'exonération est applicable sur une durée de 12 mois, dans les limites de 1,5 SMIC par salarié et de 50 salariés exonérés.

Près de 1 500 déclarations d'embauche ont été enregistrées en 2008 dans les zones de revitalisation rurale aquitaines, contre 1 900 en 2007 (soit - 22 % en un an, contre - 12 % au niveau national). Malgré cette baisse, l'Aquitaine réalise 13 % des résultats nationaux. Cette mesure d'exonérations de charges patronales à l'embauche a été utilisée surtout par les chefs d'entreprise landais, avec un tiers des entrées de la région.

En 2008, la mesure d'exonérations de charges dans les zones de redynamisation urbaine aquitaines s'est concrétisée par 200 embauches, toutes en Gironde. Elles ont augmenté de 5 % dans la région alors qu'elles ont baissé au niveau national. Elles représentent 11 % des embauches de cette nature en France métropolitaine.

Dans le périmètre de la zone franche urbaine de la rive droite de la Gironde, 1 000 déclarations d'embauche ont été acceptées en 2008, soit 19 % de moins que l'année précédente.

■ Bénéficiaires d'un CAE : trois quarts de femmes

Dans le secteur non marchand, le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) et le Contrat d'Avenir (CAV) forment les deux principaux dispositifs d'aide. Les entrées dans ces dispositifs ont baissé en 2008.

Le CAE doit permettre aux personnes en difficulté d'insertion d'accéder pour au moins 6 mois à un emploi dont la durée hebdomadaire ne peut être inférieure à 20 heures. La personne embauchée bénéficie d'actions de formation et de validation des acquis de l'expérience.

Près de 11 000 contrats (entrées initiales et reconductions) ont été signés en 2008 en Aquitaine, soit un quart de moins en un an contre un tiers de moins au niveau national. À la fin de l'année, 7 800 personnes restent encore dans le dispositif. Ce sont majoritairement des femmes, des personnes titulaires d'un CAP ou d'un BEP et des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE.

Autre mesure de soutien, le CAV vise à renforcer l'offre d'insertion des bénéficiaires des principaux minima sociaux : revenu minimum d'insertion (RMI), allocation spécifique de solidarité (ASS), allocation parent isolé (API) ou encore allocation adulte handicapé (AAH). Il est conclu pour une durée de deux ans, voire trois ans pour les bénéficiaires âgés de 50 ans ou plus et les personnes reconnues "travailleur handicapé".

En Aquitaine, 3 660 personnes ont pu être embauchées par ce biais en 2008, soit 4 % de moins qu'en 2007.

■ Le CIVIS : 10 000 jeunes y recourent en 2008

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus en difficulté d'insertion en emploi durable, car sans diplôme ou très faiblement qualifiés. Cette mesure créée en 2005 est mise en œuvre par le réseau des missions locales.

En 2008, près de 10 000 jeunes sont entrés dans le dispositif, soit 1,2 % de plus qu'en 2007. Parmi eux, 43 % ont bénéficié d'un CIVIS dit renforcé, car ils ont terminé leur scolarité avant la terminale ou ils ne possèdent ni CAP, ni BEP. Au cours de l'année 2008, 10 040 jeunes sont sortis de ce dispositif, dont quatre sur dix après avoir accédé à un emploi durable (CDI ou CDD d'au moins six mois). À la fin 2008, 12 840 jeunes sont présents dans le programme. □

*Florence LANDAU
DRTEFP Aquitaine*

Forte baisse des contrats d'accompagnement à l'emploi

	CAE	CAV
Entrées 2008	10 857	3 664
Évolution 2008/2007 (%)	- 23,5	- 4,3
Stock 2008	7 822	3 241
Évolution 2008/2007 (%)	- 15,4	- 3,2
Dordogne	1 141	465
Gironde.....	3 700	1 402
Landes.....	605	310
Lot-et-Garonne	956	374
Pyrénées-Atlantiques	1 420	690
Femmes (%).....	75,5	66,0
Hommes (%).....	24,5	34,0
Moins de 26 ans (%)	15,0	2,7
De 26 à 49 ans (%)	59,4	75,5
50 ans ou + (%)	25,7	21,8
Formation niveau V (%).....	47,9	40,9
Formation niveaux Vbis et VI (%).....	17,5	18,3
Inscrits ANPE depuis 1 an ou plus (%) ..	56,2	62,3
Inscrits ANPE depuis 2 ans ou plus (%) ..	29,6	45,5
Bénéficiaires ASS (%).....	4,9	37,1
Bénéficiaires RMI (%)	7,4	53,4
Travailleurs handicapés (%)	12,3	9,4

Caractéristiques des bénéficiaires encore dans les dispositifs fin 2008

Source : Cnasea - Dares

POUR EN SAVOIR PLUS...

• **Site du Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville :**

www.travail-solidarite.gouv.fr/espaces/travail/

• **Site DRTEFP Aquitaine :**

www.aquitaine.travail.gouv.fr/